

## DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

A déposer à la Mairie de Langogne

Vous sollicitez une inscription à :

	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	« LES FLORINONS »	
	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	<b>≣</b>	
	Date de scolarisation souh	aitée: II – II – II	
	Vous habitez à Langogne et vous souhaitez inscrire devez compléter cet imprimé.	e votre enfant dans l'école publique de Langogne, vous	
	Vous habitez dans une commune extérieure ne possédant pas d'école et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école publique de Langogne, vous devez compléter cet imprimé.		
	Vous habitez dans une commune extérieure possédant une école mais vous souhaitez demander un dérogation pour inscrire votre enfant à l'école publique de Langogne, vous devez remplir cet imprimé et joindre une demande de dérogation.		
	Informatio	ns sur l'enfant	
	Nom :	Prénoms :	
	Date de naissance : I I I I I I I I I I I I I I I I I I		
	Responsables légaux :		
	Nom, Prénom : S	it. familiale <sup>(1)</sup> : Tél :	
	Nom, Prénom : S	it. familiale <sup>(1)</sup> : Tél :	
(1): Marié = M, PACS = P, Union Libre = U, Divorcé = D, Séparé = S, Veuf = V, Célibataire = C  Lieu de résidence principal de l'enfant :		Séparé = S, Veuf = V, Célibataire = C	
		principal de l'enfant :	
	(en cas de « garde alternée, indiquez le N° : Voie :	domicile qui définira le périmètre scolaire)	
		Ville :	
	Tél. fixe :	Tél. portable :	
	Courriel :		
	Date : Nom du demandeur :		
	Signature :		

## **DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

- Photocopie intégrale de votre livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au choix :
  - facture EAU ou ELECTRICITE, de téléphone fixe ou d'abonnement internet, quittance de loyer
  - si vous venez d'emménager et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournissez une copie du contrat de location ou de l'acte de vente datant de moins d'un mois.

## **DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SUIVANT LES SITUATIONS**

- Parents divorcés ou séparés avec jugement
  - o Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
- Parents séparés, sans ou en attente de jugement
  - Attestation de résidence sur l'honneur : l'un des parents indique obligatoirement son domicile pour définir le lieu de résidence principal de l'enfant
- Classe spécialisée (CLIS)
  - Document de l'Education Nationale notifiant la décision d'admission de l'enfant dans cette classe

Réservé à l'administration
Approuvé par le Maire de Langogne
Date et signature :